

**SECRETARIAT**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

M.

est invité(e) pour la première fois à assister à la réunion du Conseil communal qui se tiendra à l'Hôtel Communal, **le mercredi 19 décembre 2007 à 20 heures.**

**ORDRE DU JOUR.-**

1. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-
2. Centre Public d'Action Sociale de Morlanwelz – Budget 2007 – Modifications budgétaires n°2 ordinaire et n°2 extraordinaire – Avis.-
3. Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde – Budget 2007 - La modification budgétaire n°1 - Avis.-
4. Fabrique d'Eglise Sainte-Aldegonde – Budget 2008 – Avis.-
5. Fabrique d'Eglise Saint-Joseph – Budget 2008 - Avis.-
6. Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire – Budget 2008 - Avis.-
7. Fabrique d'Eglise Saint-Martin – Budget 2008 - Avis.-
8. Budget 2008 – Vote d'un douzième provisoire.-
9. Autorisation de disposer, en attendant l'approbation du budget communal pour l'exercice 2008 des crédits de dépenses prévus pour l'organisation des festivités carnavalesques – Examen – Décision.-
10. Subventions aux sociétés et œuvres diverses – Autorisation de paiement.-
11. Règlement d'ordre intérieur organisant la gestion des caisses AUTRES que la caisse centrale du receveur (*R.G.C.C. CHAPITRE III. - De la trésorerie et des fonds placés*) et autres que les avances mises à disposition par le conseil communal à certains fonctionnaires dans le cadre du nouveau R.G.C.C. (*Art. 31 § 2*).-
12. Cahier spécial des charges – financement de dépenses extraordinaires.-
13. Rachat à la Zone de Police de quatre véhicules d'occasion pour le Service des Travaux – Décision.-
14. Travaux d'amélioration et d'égouttage de l'avenue de France à Morlanwelz (Carnières) – Décompte final – Approbation.-
15. Comités communaux de l'Office de la Naissance et de l'Enfance – Règlement – Modification.-
16. Convention entre la Commune de Morlanwelz et l'Asbl Les amis du livre et du jeu éducatif – Approbation.-
17. Octroi de titres-repas aux membres du personnel à l'exclusion du personnel enseignant, pour l'année 2008 – Décision.-
18. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Lettre de mission pour le Directeur d'un établissement scolaire.-
19. Académie Communale de Musique – Lettre de mission pour le Directeur d'une académie de musique.-
20. Création d'un service gardiens de la paix – Décision.-
21. Règlement général de police – Modifications – Décision.-

**HUIS CLOS:**

22. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une Directrice, à titre temporaire.-
23. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 26 périodes/semaine - Rectificatif.-
24. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire.-
25. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire, à raison de 12 périodes/semaine.-
26. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Interruption de carrière d'une institutrice primaire, à mi-temps - Rectificatif.-
27. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire, à raison de 12 périodes/semaine.-
28. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire, pour 4 périodes.-
29. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire (discrimination positive), à titre temporaire, à raison de 4 périodes/semaine.-
30. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un instituteur primaire, à raison de 16 périodes/semaine.-
31. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Réaffectation d'un instituteur primaire, à raison de 16 périodes/semaine.-
32. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire.-
33. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire.-
34. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire.-
35. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Mise en disponibilité d'une institutrice primaire pour cause de maladie.-
36. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une maîtresse spéciale de religion catholique.-
37. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une maîtresse spéciale de religion catholique, à titre temporaire, à raison de 2 périodes/semaine – Agréation.-
38. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un maître spécial d'éducation physique, à raison de 10 périodes/semaine.-
39. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Réaffectation d'un maître spécial d'éducation physique, à raison de 1 période/semaine.-
40. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Mise en disponibilité par défaut d'emploi d'une maîtresse spéciale de langues modernes.-
41. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un maître spécial de morale non confessionnelle, à titre temporaire, à raison de 4 périodes/semaine.-
42. Académie Communale de Musique – Congé pour prestations réduites d'une accompagnatrice au piano - Rectificatif.-
43. Académie Communale de Musique – Congé pour prestations réduites d'une accompagnatrice au piano, à raison de 8 périodes/semaine.-
44. Académie Communale de Musique – Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un professeur de guitare, à raison de 15 périodes/semaine.-
45. Académie Communale de Musique – Congé pour prestations réduites d'un professeur de piano, à raison de 3 périodes/semaine.-
46. Académie Communale de Musique – Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un professeur d'ensemble instrumentale, à raison de 3 périodes/semaine.-
47. Académie Communale de Musique – Détachement interne d'un professeur de formation musicale et théorique vers le cours de chant individuel.-
48. Académie Communale de Musique – Congé pour prestations réduites d'un professeur de formation musicale et théorique, à raison de 8 périodes/semaine.-
49. Académie Communale de Musique – Demande de congé pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement autre qu'universitaire d'un professeur de musique, à raison de 3 périodes/semaine.-

50. Académie Communale de Musique – Congé pour prestations réduites d'un professeur de formation musicale et théorique, à raison de 2 périodes/semaine.-
51. Académie Communale de Musique – Mise en disponibilité d'un professeur de piano pour cause de maladie.-
52. Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur de trompette, à titre temporaire, à raison de 4 périodes/semaine.-
53. Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur de danse classique, à titre temporaire, à raison de 1 période/semaine.-
54. Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur de trompette, à titre définitif.-
55. Académie Communale de Musique – Désignation d'un professeur de danse classique, à titre définitif.-
56. Académie communale de Musique – Fixation des charges du personnel enseignant – Décision.-
57. Personnel communal – Mise en disponibilité d'un membre du personnel.-
58. Personnel communal – Mise d'office à la pension prématurée définitive pour cause d'invalidité physique d'un membre du personnel.-
59. Personnel communal – Nomination d'un chef de service administratif responsable du service informatique par promotion.-
60. Personnel communal – Nomination d'un chef de bureau administratif par promotion.-

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION

J. FAUCONNIER